



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2014**

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - DUBOIS - PETRILLO - LYOT - BERTHOUD - GOBET - GALLAND - Mme EVANNO

Absents : MM. SARAS - COULON - Mmes TARDY - COMTE

Excusées ayant donné pouvoir : Mme LAGRANGE à M. DUBOIS - Mme DASSONVILLE à M. BERTHOUD

Convoqués en séance ordinaire le 20 janvier 2014 pour séance du 27 janvier 2014 à 20 h 30.

Suite à quorum non atteint, convoqués en séance ordinaire le 27 janvier 2014 pour séance du 05 février 2014 à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Patrick LYOT

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 06/12/2013, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : LOCATION DE COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de M. James CARPI souhaitant louer une parcelle communale pour plantation de vignes AOC, cadastrée section H n° 294 au lieu-dit En Vernays pour une superficie de 10 504 m².

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de bail de longue durée qui a été joint à la convocation du Conseil Municipal et adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DECIDE de louer à bail de longue durée (25 années consécutives) pour plantation de vignes à appellation d'origine contrôlée, la parcelle communale suivante :
 - o Domaine des Roches - M. James CARPI dont le siège social est 593 Route d'Azé Le Martoret à Igé, la parcelle section H n° 294 d'une contenance de 10 504 m² au lieu-dit « En Vernayes »
- FIXE les conditions comme suit :
 - o La location prendra effet le ... (à définir avec le preneur)
 - o Les frais de bail sont à la charge du preneur
 - o Les frais de plantation sont à la charge du preneur
 - o Le loyer sur la base de 08 hectolitres de Mâcon Rouge par hectare sera dû à compter de la 7^{ème} année soit le 11 novembre 2021
- AUTORISE le Maire à signer le bail à venir qui sera rédigé par Maître, notaire à en tenant compte du cahier des charges ci-dessus (étude notariale à définir conjointement avec le locataire).

Un exemplaire du projet sera communiqué à M. CARPI pour avis.

2^{ème} POINT : AMÉNAGEMENT D'UNE BOULANGERIE / SUPÉRETTE

1. Demande de subvention dans le cadre du PIIC (Programme pour l'Investissement Intercommunal et Communal) du Conseil Général

Dans le cadre du financement relatif à l'aménagement d'une boulangerie-supérette,

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre du PIIC pour l'aménagement de la circulation des véhicules, des piétons et de l'accessibilité pour des travaux d'un montant de 119 980 € HT.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Général au titre du PIIC pour cette opération.

2. Approbation du bail de location entre la commune et M. et Mme MEUNIER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valiser le bail de location entre la commune et M. et Mme MEUNIER.

Ce bail a été validé par la commission « bâtiments », par Maçon Habitat, gestionnaire du patrimoine communal, par M. et Mme MEUNIER et leur établissement bancaire et fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer ledit bail tel que présenté ce jour,
- Décide de confier à Maçon Habitat l'administration du local commercial et autorise M. le Maire à signer l'avenant s'y référant.

3^{ème} POINT : DEVIS

- SARL BIOMASSE : divers élagages pour 2 750.80 € TTC - Accord à l'unanimité
- ERDF : raccordement pour alimentation d'un local commercial pour 1 282.89 € TTC - Accord à l'unanimité

4^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Dégâts suite aux tempêtes : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des dégâts causés par les récentes tempêtes de vent et de neige. Un diaporama est présenté.

Dans la forêt de « Montmain » : de nombreux arbres se sont cassés et sont tombés sur la départementale menant à Cluny empêchant ainsi toute circulation possible. Dans la forêt même, d'importants dégâts ont eu lieu, empêchant également toute circulation sur les chemins forestiers. Le déblaiement a été effectué par les services de la DRI avec l'aide des agents communaux. Monsieur le Maire remercie les agents pour le travail fourni. Un contact sera pris avec l'ONF pour un inventaire du sinistre et décider de la destination du bois tombé.

Sur la commune :

- La toiture du local vélo à l'école s'est envolée.
- Des tuiles sont tombées du clocher de l'église St Germain.
- L'arbre d'un propriétaire privé est tombé sur un container de tri sélectif.

Pour ces trois sinistres, une déclaration a été effectuée auprès des assurances. Les dossiers sont en cours.

- 2) Avancement des travaux de la boulangerie/supérette : vitrage réalisé, isolation en cours, plomberie et électricité à venir.
- 3) Travaux d'enfouissement du SYDESL Passage de la Fontaine Rabot et Place du Souvenir : le commencement des travaux est imminent.
Monsieur le Maire précise qu'il faudra prévoir en même temps que l'enfouissement, la mise en conformité des réseaux d'eaux pluviales (pose d'un séparatif et branchement des particuliers). Il sera nécessaire également de canaliser la source qui alimente l'impluvium. Ce secteur étant très sensible, c'est en « ouvrant » la voirie que l'on pourra estimer des travaux réels à effectuer.
- 4) Demande de M. Bernard DESROCHES pour défrichage d'un chemin : accord favorable pour déboiser le chemin concerné. Le dessouchage et l'empierrage seront à faire réaliser par le Syndicat de Cylindrage lors du prochain programme de voirie. Un courrier dans ce sens sera adressé à M. DESROCHES.
- 5) Gratification stagiaire : Mlle Madison HUMBERT a effectué un stage au service administratif du 06 au 25 janvier 2014. M. le Maire propose de lui attribuer la somme de 150 €. Accord à l'unanimité.
- 6) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public pour 496.95 € brut. Accord à 4 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 3 voix CONTRE.
- 7) Reconduction du bail précaire au Château d'Igé pour la maison Chavet du 17 février au 15 novembre 2014. Accord à l'unanimité.
- 8) Proposition de location par bail précaire du logement de l'école du 08 février au 17 novembre 2014. Loyer mensuel 330 €. La demande émane d'une personne travaillant pour la saison au Château d'Igé. Accord à l'unanimité.
- 9) Bornage du Chemin de Népurie afin de régulariser le tracé. Deux bornes seront à poser, réglées par moitié entre la Commune et M. SOARES.
- 10) Demande de M. MICCO souhaitant acquérir des troncs de frêne entreposés au stade. Accord à l'unanimité pour un prix de 15 € l'ensemble. Un courrier sera adressé à M. MICCO.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 45

Affiché le 11.02.2014